

Remise à niveau et Préparation à l'Examen d'Aptitude Technique (E.A.T.) option Jazz

La formation à la préparation à l'Examen d'Aptitude Technique s'adresse aux danseurs désirant passer le Diplôme d'État de professorat de danse. L'EAT étant la première unité de valeur obligatoire au Diplôme d'État. Cet examen permet de vérifier que le candidat possède les compétences techniques et artistiques nécessaires pour intégrer la formation au D.E. Notre formation est prévue sur 1 ou 2 ans selon le niveau du candidat à l'entrée en formation. La formation est ouverte aux candidats ayant une pratique de la danse, âgés d'au moins 18 ans au 31 Décembre de l'année en cours.

CONTENU DE LA FORMATION

- Remise à niveaux technique en danse classique, jazz, suivis de cours journaliers de barre au sol et de stretching
- Ateliers de création : construction d'une phrase chorégraphique, relations musique/mouvement
- Préparation et mise au point chorégraphique de la variation libre de l'élève
- Mise en situation d'examen (Travail d'improvisation, préparation à l'entretien avec le jury)
- Apprentissage de la variation imposée par le Ministère de la Culture

CONTENU DE L'EXAMEN

> Variation imposée

Variation imposée par le Ministère de la Culture, d'une durée de 1 minute 30 à 3 minutes maximum.

> Composition personnelle

Le candidat présente une composition personnelle d'une durée de 1 minute 30 à 3 minutes avec un support musical de son choix en utilisant les éléments techniques de son option classique, contemporaine ou jazz.

> Improvisation

Le jury donne des consignes précises, relatives à l'option choisie, au candidat qui improvise une courte séquence de 30 secondes à 1 minute.

> Entretien avec le jury

L'entretien permet en général au candidat de préciser sa prestation et ses propositions. Les sujets abordés peuvent varier. Cela peut porter sur la préparation à l'examen, les connaissances dans le domaine de la danse, le parcours, ou bien la motivation pour l'enseignement ou encore sur les chorégraphes et spectacles que vous aimez...

Modalités d'inscription à l'Examen d'Aptitude Technique de Professorat de danse :

Le candidat doit lui-même retirer le formulaire à l'Examen d'Aptitude Technique se fait auprès des Directions des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), une fois complété, ce dossier doit être renvoyé accompagné des pièces demandées avant la date de fin de clôture des inscriptions.

A la réception du dossier le candidat recevra une attestation d'inscription, un CD audio et un DVD des variations imposées et 15 jours au plus tard avant les épreuves, une convocation aux épreuves.

Selon le domicile du candidat, l'épreuve peut se dérouler à Paris, Lyon, Bordeaux...

Le Coin du jazz prépare les candidats à la session d'Avril - Mai de l'Examen d'Aptitude Technique. L'examen se déroule hors du Coin du jazz, à l'échelon national, face à un jury nommé par la Délégation à la Danse du Ministère de la Culture.

PIÈCES A FOURNIR AU DOSSIER D'INSCRIPTION A LA FORMATION

- Certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse datant de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance de responsabilité civile valide sur l'année scolaire
- Photocopie recto/verso de la pièce d'identité
- Photo d'identité récente
- Enveloppe timbrée au tarif en vigueur libellée à l'adresse postale du candidat
- Curriculum vitae relatant le parcours du candidat dans le domaine de la danse
- Autorisation parentale si le candidat est mineur